

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 14 novembre 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 7, 8 et 9 novembre 2016

2016 SG 31 Versement de la cotisation 2016 de la Ville de Paris (8 216,52 euros) au Forum pour la Gestion des Villes et des Collectivités territoriales.

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération, en date du 25 octobre 2016, par lequel Mme la Maire de Paris sollicite l'autorisation de procéder pour l'année 2016 au versement de la cotisation de la Ville de Paris au Forum pour la Gestion des Villes et des Collectivités territoriales ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à procéder pour l'année 2016 au versement de la cotisation de la Ville de Paris à cette association.

Article 2 : Pour l'année 2016, le montant des droits d'adhésion de la Ville de Paris s'élève à 8 216,52 euros.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 011, nature 6281, fonction V0207, ligne du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2016 et suivants sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO